

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 2 :	Date : 1^{er} novembre 2023
		Politique et procédures en matière de ressources humaines	N° de la politique : HR 2 - 14
Portée de la politique : Groupe d'entreprises Métaux Russel de l'Ontario	Titre : Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées APOH – Politique en matière de normes d'emploi		

Objectif

Cette politique a été établie pour répondre aux exigences du règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées (le « règlement »), figurant dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Cette politique s'applique à la disposition concernant l'accessibilité de l'emploi pour les personnes handicapées.

Tous les services d'emploi offerts par Métaux Russel doivent suivre les principes de dignité, d'indépendance, d'intégration et d'égalité des chances.

Champ d'application

Cette politique s'applique à chaque personne qui traite avec les membres du public ou leur agent au nom de Métaux Russel, que cette personne soit un(e) employé(e), un agent ou autre.

Engagement

Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées rapidement et pour ce faire, nous préviendrons et éliminerons les obstacles à l'accessibilité et respecterons les exigences en matière d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Principes généraux

Conformément au *règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées*, les exigences sont définies dans les politiques en matière de ressources humaines suivantes :

- Section 2.1 Recrutement et sélection
- Section 2.8 Discrimination, harcèlement et intimidation
- Section 2.11 Accommodements
- Section 5.11 Politique en matière de service à la clientèle APOH

Exigences

Les exigences qui s'appliquent aux trois normes, *Information et communications, Emploi et Transport* sont indiquées comme suit :

Établissement de politiques et plans d'accessibilité

Métaux Russel créera, mettra en place et à jour des politiques qui régissent la manière dont elle réalisera l'accessibilité par le biais de ces exigences et rendra ces documents disponibles au public, dans un format accessible, sur demande.

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 2 :	Date : 1^{er} novembre 2023
		Politique et procédures en matière de ressources humaines	N° de la politique : HR 2 - 14
Portée de la politique : Groupe d'entreprises Métaux Russel de l'Ontario	Titre : Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées APOH – Politique en matière de normes d'emploi		

Un plan d'accessibilité pluriannuel a été établi. Il est mis en œuvre et tenu à jour en décrivant la stratégie visant à prévenir et à supprimer les obstacles et à répondre aux exigences du règlement sur les normes d'accessibilité intégrées. Le plan d'accessibilité est affiché sur le site Web et si demandé sera fourni dans un format accessible. Le plan d'accessibilité sera examiné et mis à jour tous les cinq ans et Métaux Russel établira, examinera et mettra à jour ses plans d'accessibilité en consultation avec des personnes handicapées. Des rapports de situation périodiques seront préparés pour informer sur les progrès des mesures prises afin de mettre en œuvre le plan d'accessibilité de Métaux Russel et ce rapport sera affiché sur le site Web. Si demandé, le rapport sera créé dans un format accessible.

Acheter ou acquérir des marchandises et des services ou des bâtiments

Métaux Russel incorporera ses critères et caractéristiques d'accessibilité lors de l'achat ou de l'acquisition de biens, de services et de bâtiments. La seule exception concerne les cas où il n'est pas possible de le faire.

Exigences en matière de formation

Métaux Russel fournira une formation aux membres de son personnel sur le règlement sur les normes d'accessibilité intégrées et le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. La formation sera dispensée aux personnes responsables de créer les politiques de Métaux Russel et à toutes les autres personnes qui fournissent des biens ou des services au nom de Métaux Russel.

Processus de retour au travail

Métaux Russel dispose d'un processus de retour au travail pour ses employé(e)s qui sont absents du travail en raison d'une invalidité ou qui ont besoin de mesures d'adaptation relativement à leur invalidité afin de revenir au travail.

Renseignements sur l'intervention d'urgence

Métaux Russel fournira des renseignements sur l'intervention d'urgence en milieu de travail aux employés qui souffrent d'un handicap, si le handicap est tel que des renseignements individualisés sont nécessaires et si Métaux Russel est au courant du besoin de mesures d'adaptation en raison du handicap de l'employé(e). Métaux Russel fournira ces renseignements dès qu'elle le peut après avoir été mise au courant du besoin de mesures d'adaptation.

Normes en matière d'information et de communication

Moyens et formats de communication accessibles

Groupe d'entreprises Métaux Russel Politique et procédures en matière de ressources humaines		Section 2 :	Date : 1^{er} novembre 2023
		N° de la politique : HR 2 - 14	Remplace : 1^{er} octobre 2014
Portée de la politique : Groupe d'entreprises Métaux Russel de l'Ontario	Titre : Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées APOH – Politique en matière de normes d'emploi		

Sur demande, Métaux Russel fournira, ou s'arrangera pour fournir, rapidement des moyens et des formats de communication accessibles aux personnes handicapées qui tiennent compte des besoins d'accessibilité de ces personnes en raison de leur handicap.

Métaux Russel s'entretiendra avec la personne qui fait la demande pour déterminer le moyen ou le format de communication qui lui convient.

Métaux Russel avisera également le public concernant la disponibilité des moyens et des formats de communication accessibles.

Sites et contenu Web accessibles

Métaux Russel s'assurera que ses sites Web, y compris le contenu Web, soient conformes aux règles sur l'accessibilité (WCAG) 2.0, niveau AA du consortium du Web (W3C), sauf si ce n'est pas faisable.

Pour toute question concernant cette politique ou si vous ne la comprenez pas, veuillez communiquer avec les ressources humaines à :

Personne-ressource : Services des ressources humaines – Métaux Russel inc.

courriel : hrdept@russelmetals.com

Groupe d'entreprises Métaux Russel Politique et procédures en matière de ressources humaines		Section 2 :	Date : 1^{er} novembre 2023
		N° de la politique : HR 2 - 14	Remplace : 1^{er} octobre 2014
Portée de la politique : Groupe d'entreprises Métaux Russel de l'Ontario	Titre : Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées APOH – Politique en matière de normes d'emploi		

Accusé de réception et entente

Je soussigné [nom de l'employé(e)] reconnais avoir lu et compris le **Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées APOH – Politique en matière de normes d'emploi** de Métaux Russel inc.

En outre, je m'engage à exceller dans mon travail avec tous les employé(e)s, y compris les personnes handicapées, et je veillerai à ce que les relations et les interactions se fassent dans le respect de la dignité et de l'indépendance des personnes handicapées. Je comprends que si je ne respecte pas les règles indiquées dans cette politique, je devrais faire face à des mesures correctives allant jusqu'au congédiement.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____